

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

1 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :

Détachant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl
Rue : 5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim
Téléphone : 00800 99 22 86 30
Téléfax : 00800 99 22 86 32
E-Mail : info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3, H226

Asp. Tox. 1, H304

STOT SE3, H336

Aquatic Chron. 2, H411

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, nocif

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

2 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS02



GHS08



GHS09



Mention(s) d'avertissement:

danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics.

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conséquence des réglementations locales.

Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair d'un mélange de vapeur et d'air inflammables possibles..

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

3 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange de solvants

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG
			- 1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	>30	CAS 90622-57-4 EINECS 923-037-2 Reg.-Nr. 01-2119471991-29	Xn , R10, R51/53, R65, R66 Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413
1-Methoxy-2-propanol	>30	CAS 107-98-2 EINECS 203-539-1 Index 603-064-00-3 Reg.Nr. 01-2119457435-35	F, R10, R67 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Isotridecanol, éthoxylé (> 5-20 EO)	1-5	CAS 69011-36-5 EINECS 931-138-8 Polymer	Xn , R22, Xi, R41 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302
2-Aminoéthanol	1-5	CAS 141-43-5 EINECS 205-483-3 Index 603-030-00-8 Reg.-Nr. 01-2119486455-28	C, R34, Xn, R20/21/22; Xi, R37 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox 4, H302 Acute Tox 4, H312 Acute Tox 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE3, H335

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004; DetVO):

>30% hydrocarbures aliphatiques, moins de 5% de tensioactifs non-ioniques.

Autres composants :

-

Autres informations :

-

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

4 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

Solvant est inflammable

Moyens d'extinction :

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau / eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO), dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces, d'autres produits toxiques n'est pas à exclure; des matériaux toxique contenant du fluor.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Veiller à une bonne ventilation. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections:

Personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés. Eviter le dégagement d'aérosols. Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

5 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans l'emballage d'origine. Stocker à un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	90622-57-4	Allemagne	-		-	600
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2	France	50	188	100	375
2-Aminoéthanol	141-43-5	France	1	2,5	3	7,6

Remarque :

Limite d'exposition en milieu de travail calculée pour la mélange d'hydrocarbures (Anti-tache) : **600 mg/m³** Méthode-RCP (TRGS 900, 2.9):
Kurzzzeitwert (Spitzenbegrenzung): Überschreitungsfaktor 2 (II)

Date, référence

16.02.2016, TRGS900, fiche de données des sécurité
11.04.2016, <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

Valeurs des DNEL/PNEC

Pour le mélange, il n'y a pas de valeurs des DNEL/PNEC

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

6 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

Protection respiratoire :	Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols. Ne pas utiliser le spray! En cas de formation de poussière, d'aérosol et pendant les fumigations/ pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection des mains :	Portez des gants résistant aux solvants. Choix du matériau des gants à la norme EN374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Des gants en caoutchouc nitrile (NBR), épaisseur totale recommandée min. 0,33 mm. Des gants en caoutchouc fluoré (Viton)
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :

Liquide

Couleur :

Clair, incolore

Odeur :

légère

pH :

Non applicable.

point de fusion/point de congélation :

Non déterminée.

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

140/200°C (solvant)

Point d'éclair:

25°C (c. c.)

taux d'évaporation:

Non déterminée.

inflammabilité:

inflammable

limites supérieures/inférieures

Inférieure 0,6 Vol% (solvant)

d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :

Supérieure 7,0 Vol% (solvant)

pression de vapeur

Non déterminée.

densité de vapeur:

Non déterminée.

densité relative

0,814 g/cm³ (20°C)

solubilité(s)

Insoluble

coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

7 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

température de décomposition:
viscosité;
propriétés explosives

Non déterminé.
Non déterminé.
Le produit n'est pas explosif;
toutefois, des mélanges explosifs
vapeur-air peuvent se former.

propriétés comburantes.

Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Chaleur. Flame. Sparks. Ne pas chauffer.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir la section 5.3.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>5.000 mg/kg >5.000 mg/kg >5.000 mg/l	Rat Lapin Rat	OECD401 OECD402 OECD403
1-Methoxy-2- propanol	LD50 (oral) LD50 (dermal) LC50/6 h (inhalativ)	4.016 mg/kg > 2.000 mg/kg >25,8 mg/l	Rat Lapin Rat	- - -
Isotridecanol, éthoxylé (> 5-20 EO)	LD50 (oral) LD50 (dermal) LC50/4 h (inhalativ)	>2.000 mg/kg >2.000 mg/kg - mg/l	Rat Lapin -	- - -
2-Aminoéthanol	LD50 (oral) LD50 (dermal) LC50/4 h (inhalativ)	1.515 mg/kg 1.000 mg/kg >1,48 mg/l, Dampf	Rat Rat Rat	OECD401 - -

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Le mélange est classé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

8 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé comme irritant des yeux. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Le mélange est classé : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange a des propriétés environnementales (voir la section 2, H411). La classification est basée sur le règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LC50 = 1000 mg/l	96 h	Poisson	-
1-Methoxy-2-propanol	LC50=100 mg/l	96 h	Poisson	-
Isotridecanol, éthoxylé (> 5-20 EO)	LC50 = 1-10 mg/l	96 h	Poisson	OECD203
2-Aminoéthanol	LC50=150 mg/l	96 h	Poisson	-

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

9 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

200113 ou 07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Réglementations particulières

3

14.4 Groupe d'emballage

5 l, E1

14.5 Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1 Numéro ONU

3295

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

10 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Numéro EmS :	F-E, S-D
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Qui
/Polluants marine:	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(Hydrocarbons, C10-C12, isoalcanes, <2% Aromaties)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)

Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble.

Détails des composants voir section. 3

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006:

Appendice XIV, REACH Art. 57

SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK 2, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation :

Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

11 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version - /-

16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul

Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :

11/04/2016

Révision :

Version 1.0, 11.04.2016

Page :

12 / 12

Nom du produit :

Détachant

Code du produit :

1914 (0,25 l),1901 (1 l)

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel